

COMPENSATION POUR LA RÉSERVATION DE GM GNL À L'USINE LSR

1 Le document suivant présente l'évolution de la réservation du client GM GNL à l'usine LSR, son
2 impact sur les besoins d'approvisionnement et la compensation demandée par Énergir pour
3 l'année 2020-2021. Il vise également à répondre au suivi demandé par la Régie de l'énergie
4 (Régie) dans la décision D-2020-158 :

5 « [49] **La Régie prend acte de l'affirmation d'Énergir selon laquelle, conformément à la**
6 **décision D-2015-012, un outil de maintien de la fiabilité par le client GM GNL est requis pour**
7 **l'année 2020-2021. Ainsi, la Régie comprend que le client GM GNL démontrera à Énergir, au plus**
8 **tard le 1^{er} décembre 2020, qu'il détient un contrat ferme permettant au Distributeur de disposer**
9 **d'une capacité suffisante de transport tous les jours de l'hiver où il en aura besoin.**

10 [50] La Régie demande à Énergir de déposer, dans le cadre du rapport annuel de l'année 2021,
11 les explications à cet égard ainsi que les résultats de l'évaluation réalisée au soutien de la
12 détermination qu'un outil de maintien de fiabilité est requis, en considération de la méthodologie
13 de calcul de l'outil de maintien de fiabilité approuvée par la décision D-2015-012. »

14 Le tableau suivant présente l'évolution de la capacité d'entreposage réservée à l'usine LSR.

Tableau 1

Référence	Capacité réservée LSR 10 ³ m ³	Outil de maintien 10 ³ m ³ /jour
Cause tarifaire 2020-2021	5 000	n/a
Réel 2020-2021	7 000	201

15 À la Cause tarifaire 2020-2021¹, selon l'évaluation des besoins d'hiver extrême avec ou sans la
16 réservation à l'usine LSR par le client GM GNL, aucun outil de maintien n'était requis du client
17 GM GNL. La capacité réservée par le client GM GNL était assujettie au taux moyen projeté de
18 l'entreposage de l'usine LSR.

19 Le 28 septembre 2020, le client GM GNL demandait de majorer la capacité réservée
20 à 10,0 10⁶m³. Le 14 octobre 2020, après une nouvelle évaluation des besoins d'hiver extrême

¹ R-4119-2020, B-0113, Énergir-H, Document 1, section 8.1.1, pages 74 à 76.

1 avec ou sans la réservation à l'usine LSR par le client GM GNL, Énergir informait GM GNL qu'un
 2 outil de maintien serait finalement requis, et ce, quelle que soit la capacité réservée par GM GNL.
 3 La quantité d'outils à contracter par GM GNL étant proportionnelle à la capacité d'entreposage
 4 de l'usine LSR réservée, GM GNL décidait finalement, le 5 novembre 2020, de modifier sa
 5 réservation pour qu'elle s'établisse à 7,0 10⁶m³.

6 Le tableau suivant présente les besoins d'approvisionnement avec et sans réservation à
 7 l'usine LSR sur le plan d'approvisionnement de la révision budgétaire 0-12 de 2020-2021.

Tableau 2

Besoin d'approvisionnement Année 2020-2021 (0-12)	Scénario sans réservation à LSR <i>10³m³/jour</i>	Scénario avec réservation à LSR <i>10³m³/jour</i>	Outil de maintien de fiabilité <i>10³m³/jour</i>
(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)
Demande continue en journée de pointe	36 488	36 488	
Besoins pour hiver extrême	36 407	36 689	
Outil d'approvisionnement requis	36 488	36 689	201

8 Dans le scénario avec réservation de 7,0 10⁶m³ à l'usine LSR par GM GNL, la demande continue
 9 en journée de pointe ne guide plus les besoins d'approvisionnement, car le besoin pour hiver
 10 extrême lui devient supérieur. Ainsi, la hausse de la capacité réservée nécessitait un outil de
 11 maintien de la fiabilité de la part du client GM GNL.

12 Pour l'année 2020-2021, la capacité réservée révisée par le client GM GNL devait donc être
 13 compensée, en totalité, par l'achat d'un outil de maintien de la fiabilité équivalent à 7 600 GJ/j
 14 (200 581 m³/j). GM GNL a donc acquis un outil de transport ferme avant le 1^{er} décembre 2020
 15 d'une capacité de 7 600 GJ/j disponible tout au long de l'hiver 2020-2021, conformément à la
 16 décision D-2015-012².

17 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2020-158 et de s'en**
 18 **déclarer satisfaite.**

² R-3879-2014, D-2015-012, section 4.1, paragr. 23.